

# ARTICLES FEVRIER 2009

## INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE

### Réseaux sociaux : de nouveaux dangers pour nos enfants ?

LEMONDE.FR | 10.02.09 |

L'intégralité du débat avec Jacques Henno, auteur du livre *Les 90 Questions que tous les parents se posent*.

#### **Ganon : Pourquoi considérez-vous que ces réseaux puissent être un danger ?**

Bonjour. Ces réseaux peuvent être des dangers pour les enfants à deux titres : ils peuvent être abordés par des prédateurs sexuels, et ils peuvent être victimes de harcèlement (injures, photos obscènes...) de la part d'autres mineurs. Cela étant, ces réseaux constituent des outils intéressants pour se faire des amis, garder le contact avec des connaissances qui déménagent en France ou dans le monde. De plus, l'utilisation de ces réseaux par des préadolescents ou des adolescents peut les former à l'utilisation d'outils dont ils vont avoir besoin dans leur future vie professionnelle. Par exemple, de plus en plus de cadres français utilisent des réseaux socioprofessionnels comme LinkedIn ou Viadeo.

#### **lebaro : Pourriez-vous lister les dangers que représentent les réseaux sociaux pour les enfants ? selon quelle typologie ? et comment les en protéger ?**

Premier danger : être victime d'un prédateur sexuel.

Deuxième danger : le harcèlement de la part d'autres enfants.

Troisième danger : le vol d'identité numérique.

Quatrième danger : y passer trop de temps.

Le premier danger est réel, mais ne doit pas être exagéré. Il n'y a pas plus de risques de rencontrer un pédophile sur Internet qu'à la sortie de l'école, et il faut savoir que 95 % des enfants qui ont été victimes de violences sexuelles de la part d'un pédophile ont rencontré ce délinquant sexuel dans leur cercle familial, au sens large. Cela étant, le risque existe. On a vu par exemple que MySpace avait découvert sur son réseau la présence de 90 000 personnes ayant été précédemment jugées comme délinquants sexuels. Bien sûr, délinquant sexuel ne veut pas dire forcément pédophile. Et on ne sait pas exactement comment ces "délinquants sexuels" ont été recensés. En France, d'après les statistiques du ministère de la justice et les informations que m'a communiquées la brigade des mineurs à Paris, une quinzaine d'enfants

par an seraient victimes de violences sexuelles de la part d'un pédophile après l'avoir rencontré sur Internet.

Le harcèlement : les réseaux sociaux permettent d'échanger des messages. Certains se servent de ces outils de communication pour insulter leurs contacts ou pour leur envoyer des photos obscènes.

Le vol d'identité : ce phénomène comporte plusieurs degrés. Le premier degré est le détournement de photo. Une photo récupérée sur un réseau social du style MySpace ou Facebook peut être modifiée, détournée à l'insu de son propriétaire. Le second degré est le vol pur et simple d'identité. Certains petits malins créent des profils à la place d'autres personnes et se font passer pour elles sur Internet.

Y passer trop de temps : comme tout outil interactif (le surf, les jeux vidéo...), les réseaux sociaux sont extrêmement chronophages. Il est alors tentant pour un enfant d'y consacrer plus de temps qu'à la lecture, à ses devoirs... et surtout de se plonger dans ce genre d'activité au lieu de faire marcher son imagination.

Comment se protéger ?

La pédophilie : les réseaux sociaux du type Facebook permettent de préciser les règles de confidentialité de son profil. Par exemple, on peut empêcher toute personne qui ne fait pas partie de son réseau d'amis de vous envoyer un message.

Le harcèlement : il ne faut pas hésiter à faire comprendre à son interlocuteur qu'il a dépassé les limites lorsqu'il vous envoie des messages à répétition que l'on n'a pas sollicités. Et s'il n'obtempère pas, il ne faut pas hésiter à l'enlever de sa liste d'amis ("défacebooker").

Vol d'identité : il ne faut pas hésiter de temps en temps à rechercher son propre nom sur les moteurs de recherche pour voir les informations qui circulent sur soi sur Internet.

Le temps passé sur cette activité : là, c'est aux parents d'intervenir et de surveiller discrètement ce que font leurs enfants sur Internet. Pour cela, la meilleure solution reste encore d'installer l'ordinateur dans une pièce commune où la famille peut jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe.

**sypipe : Pour un adolescent qui se passionne pour l'informatique, doit-on l'inciter à aller dans la direction du Web social (s'il veut par exemple créer un forum ou un blog) ?**

Oui, pourquoi pas ? Il faut cependant lui rappeler les règles de la "Nétiquette" : pas d'injures, pas de détournement de photos, on ne met pas de photos de mineurs — même si ce sont ses amis — sur son blog sans l'autorisation des parents de ces mineurs... Les parents doivent surveiller que le mineur ne met pas sur son forum ou sur son blog des informations qui

permettraient de l'identifier et de le localiser. Les pédophiles sont malheureusement des personnes perverses très intelligentes, capables de beaucoup de patience pour approcher leurs proies. Quelques éléments d'information comme l'adresse d'un club de foot ou d'un club de judo fréquenté par l'enfant peuvent suffire à un prédateur sexuel pour retrouver la trace de celui-ci.

### **niort2009 : Comment surveiller ce que font nos enfants sur ces réseaux ?**

Un conseil général : dialoguer avec ses enfants au sujet de leur activité sur Internet au sens large. Les prévenir des dangers de ces activités, leur expliquer les outils qui sont à leur disposition pour préserver leur vie privée sur les réseaux sociaux, comme je le disais précédemment. Il faut leur faire confiance, mais confiance ne veut pas dire absence de contrôle. Là encore, l'ordinateur, idéalement, doit être placé dans une pièce commune pour permettre aux parents de jeter un coup d'œil de temps en temps sur l'activité de leurs enfants. Si possible, il faut demander à son enfant de vous communiquer son identifiant et son mot de passe sur ces réseaux sociaux, et vérifier de temps en temps les informations qu'il y distille. J'ai cependant conscience qu'il est parfois difficile de demander ces éléments à son enfant, surtout lorsqu'il s'agit d'un adolescent. Si l'enfant refuse, il faut de temps en temps aller sur Facebook, taper le nom de son enfant et voir les informations qui sont accessibles à n'importe qui.

### **sypipe : Faut-il que l'enfant se "forge" sa propre expérience (mauvaise rencontre, sans aller jusqu'à des cas extrêmes) pour qu'il appréhende le danger d'un réseau social ?**

Les dangers sont suffisamment nombreux sur Internet : malheureusement, il est fort probable qu'un enfant, au cours de sa vie de jeune internaute, rencontrera un jour un "problème". Personnellement, je ne suis pas partisan de le laisser partir seul à l'aventure sur le Web. Avant de laisser votre enfant aller seul à l'école, vous le mettez en garde contre les différents risques qu'il court, vous lui apprenez à traverser lorsque le petit bonhomme est vert et vous lui dites de ne pas accepter des bonbons des inconnus. Il faut avoir le même dialogue préventif avec son enfant dès qu'il désire aller sur Internet, et surtout lui dire que s'il rencontre quelque chose qui le choque, qu'il vienne vous en parler.

### **niort2009 : Faut-il s'inscrire soi-même sur ces réseaux, en exigeant de l'enfant d'être admis dans son cercle d'amis ?**

L'enfant risque d'être gêné s'il a son père ou sa mère dans son réseau d'amis. Il faut le laisser vivre sa vie avec ses amis. C'est pour ça que, comme je le disais précédemment, le plus simple est d'ouvrir son propre compte Facebook ou MySpace et de vérifier les informations qui sont accessibles à un quidam qui n'est pas dans son cercle d'amis.

### **Pierre : Est-ce que le nombre d'enfants victimes de chantage, d'intimidation ou de harcèlement a augmenté suite à l'avènement des réseaux sociaux virtuels ?**

Oui, mais on ne sait pas dans quelle proportion. Le programme européen Safer Internet Plus s'est penché sur la question, mais n'a pas encore publié de statistiques. J'ai pour ma part interrogé des hauts gradés des services de police français, sans obtenir pour l'instant de chiffres.

**Sodoman : Quelle différence faites-vous entre les réseaux sociaux d'un coté et les communautés en ligne du style Xbox Live, Playstation Home ou Battle.net par exemple ?**

Les réseaux sociaux peuvent être facilement surveillés par les parents, qui commencent à avoir conscience des problèmes qui peuvent y survenir. Les communautés en ligne que vous évoquez sont plus proches des systèmes de messagerie instantanée (dialogue en direct sans traces) et échappent presque totalement à tout contrôle parental. Autrement dit, tout ce que l'on fait sur les réseaux sociaux laisse plus ou moins une trace (qui peut être d'ailleurs consultée, éventuellement piratée, mais aussi, fort heureusement, plus facilement encadré par un membre de la famille de l'enfant). En revanche, sur les communautés en ligne du type de celles que vous évoquez, les outils de contrôle parental sont vraisemblablement insuffisants.

**bedicou : Les bibliothèques et autres services publics, offrant un accès Web au public, filtrent déjà Internet. Quelle est la qualité des filtres utilisés ? S'ils sont suffisamment rassurants, pourquoi ne seraient-ils pas proposés au grand public sur l'ordinateur familial (au lieu des filtres standard des FAI... dont on ne sait pas grand-chose) ?**

En ce qui concerne les filtres, on a l'habitude de dire que la moitié des parents savent que ces outils de protection existent et que, parmi eux, seule une autre petite moitié les ont installés. Autrement dit, il y a plus d'ordinateurs protégés contre les virus que d'enfants protégés contre les contenus inappropriés. Il est vrai que l'installation et le paramétrage de ces outils sont complexes. Il est également vrai que ces outils sont encore largement perfectibles. Certains fournisseurs d'accès à Internet ont investi dans des outils performants, d'autres dans des filtres beaucoup moins élaborés. Selon les tests officiels réalisés à la demande de la DIF (délégation interministérielle à la famille) et de la DUI (délégation aux usages de l'Internet), les meilleurs filtres fournis gratuitement par les FAI ne laissent passer, par exemple, que 5 à 10 % des contenus pornographiques. Si l'on n'est pas satisfait du filtre fourni par son FAI, il est possible d'installer soi-même des outils plus performants. La précaution de base est d'activer au maximum l'option "Safe search" (filtrer tous les contenus adultes) proposée par les moteurs de recherche comme Google et Yahoo!

**dod : Peut-on avoir, à l'adolescence, le recul nécessaire sur le caractère privé ou public d'une information ? Peut-on mesurer l'étendue de l'audience d'une déclaration, l'irréversibilité de sa trace ?**

Beaucoup d'adolescents croient que blogs, réseaux sociaux, voire forums de discussion, riment avec carnet intime. Ils n'ont pas conscience que ce sont des sites Internet accessibles à tout le monde, et pour très longtemps.

**douglas : Internet n'est-il pas une fuite de la réalité, comme une drogue douce ?**

Tous les pédopsychiatres que j'ai interviewés m'ont confirmé qu'à leur connaissance les enfants ne confondaient pas réalité et virtuel. Cela étant dit, à l'adolescence, les mineurs doutent beaucoup d'eux-mêmes, pour différentes raisons (entre autres parce que leur corps se transforme), et ils apprécient de pouvoir entrer en contact avec autrui sans se dévoiler. Les nouvelles technologies leur permettent ainsi de communiquer avec d'autres personnes sans, dans un premier temps, se dévoiler. Dans la plupart des cas, ces amitiés qui se nouent, par exemple sur des MMO (jeux en ligne massivement multijoueurs), donnent lieu à des rencontres dans la vie réelle.

**Jean-Charles G. : Ne trouvez vous pas que les médias font une diabolisation de ces nouveaux réseaux de communication ? Et pensez-vous que les contrôles parentaux soient une solution à ces réseaux sociaux, où faut-il revenir à un rapport de confiance enfant-parents ?**

Certains médias, effectivement, soulignent un peu trop facilement le côté noir des choses. Mon propos n'est pas de diaboliser les nouvelles technologies de façon générale, et en particulier les réseaux sociaux. A mon sens, les mineurs doivent avoir absolument accès à ces outils, qui feront demain partie de leur univers professionnel. Je souhaite juste attirer l'attention de tous les internautes et de leurs parents sur un certain nombre de dangers qui existent, pour que les uns et les autres puissent établir un dialogue constructif à ce sujet.

**Valentin\_Artaud : Pour vous, quel est le meilleur âge pour que l'enfant commence à naviguer seul sur Internet ?**

Je vais vous donner un exemple tiré de ma vie personnelle. A 6 ans, notre aîné savait assez bien lire et écrire. En juin dernier, il a commencé à explorer tout seul Internet. Il a tapé des mots-clés liés à ses centres d'intérêt (baleine, dauphin...). Je ne l'ai pas empêché de continuer, mais j'ai activé les outils de filtrage dont je disposais et ma femme et moi avons limité sa durée d'utilisation à trente minutes par jour. Pour cela, nous avons activé l'outil de contrôle parental disponible sur notre ordinateur familial. Cela veut dire quoi ? Que ce n'est pas l'ordinateur qui se contrôle tout seul, que ce n'est pas notre enfant qui contrôle l'ordinateur, mais que ce sont papa et maman qui ont la main sur la machine.

**Aher : Etes-vous au courant de la répression policière dont fait l'objet le "sexting" aux Etats-Unis : des mineurs vont être inscrits à vie sur le fichier des délinquants sexuels parce qu'ils ont échangé de manière consensuelle, hors du regard des adultes, des photos d'eux-mêmes à caractère sexuel. Qu'en pensez-vous ? Croyez-vous qu'il faut se mêler de la sexualité choisie par les ados ?**

Effectivement, à Greensburg, en Pennsylvanie, trois jeunes filles mineures ont été accusées d'avoir diffusé de la pédopornographie parce qu'elles se sont prises en photo nues et ont envoyé ces clichés à leurs petits copains, qui sont accusés de possession de contenu

pédopornographique. Le droit français permettrait le même type d'implication, en théorie. Dans la réalité, ces mineurs auraient droit à une admonestation de la part d'un juge ou d'un officier de police, ce qui me semble plus intelligent.

**lebaro : Celui qui n'obtempère pas, peut-on le dénoncer à la police, et laquelle ?**

S'il s'agit d'un délit, on peut le dénoncer aux services de police. Certaines antennes ne sont pas encore toujours au courant des pratiques sur Internet et des procédures qui peuvent être déclenchées. Dans ce cas-là, il ne faut pas hésiter à saisir l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication.

**isa : Manque-t-il encore un arsenal juridique pour la protection des enfants sur Internet et la téléphonie mobile ? Le Parlement devrait-il et peut-il légiférer dans ce sens pour exiger des protections supplémentaires des acteurs du Net ?**

Le dispositif législatif français est très complet, et beaucoup de délits qui existent en droit peuvent d'ores et déjà être transposés dans le monde numérique. Personnellement, je pense que les pouvoirs publics devraient accentuer les efforts de mise au point d'outils de protection des enfants. Je suis pour la liberté d'expression sur Internet, mais je réclame le droit de pouvoir disposer d'outils vraiment performants.

**JeanCharles\_G : Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille, avait annoncé à la rentrée dernière son souhait d'instaurer une "police internationale du Web" chargée de le surveiller, afin de "protéger nos enfants". N'est-ce pas là une sorte de "flicage" afin de mieux maîtriser le média Internet, qui échappe totalement aux autorités?**

Pour l'instant, les tentatives de la secrétaire d'Etat à la famille pour instaurer, par exemple, un filtrage des sites pédopornographiques n'ont pas abouti. Le Forum des droits sur Internet a publié un rapport où toutes les parties prenantes dans ce dossier se sont mises d'accord sur les modalités de ce filtrage, mais, pour des raisons techniques, cette disposition ne pourra pas être mise en place avant bien des mois...

**niort2009 : Faut-il publier sur Internet une liste des délinquants sexuels ?**

Personnellement, je ne suis pas favorable à ce type de publication, ce qui ne veut pas dire que les délinquants sexuels en question ne doivent pas faire l'objet d'un contrôle strict de la part des services de police s'il s'avère que ces personnes présentent un risque de récidive.

**niort2009 : Pour plus de sécurité (pour l'identification de chacun, et en particulier des "prédateurs"), l'OpenID (l'équivalent d'une carte d'identité numérique) est-il la solution ?**

Je ne suis pas pour l'identification obligatoire sur Internet. Tout le monde doit être libre de faire ce qu'il veut sur le Web dans le respect des lois et d'autrui. Je revendique un droit à l'anonymat (cf. mon livre *Tous fichés*).

**Aher : J'ai lu un sommaire détaillé de votre livre. Visiblement vous connaissez très bien votre sujet, mais si j'étais ado j'aurais envie de brûler ce livre et son auteur : on dirait un outil fait exprès pour permettre aux parents de pourrir la vie virtuelle des ados. Qui êtes-vous pour vous permettre de transgresser ainsi un principe essentiel de la bonne entente dans les groupes humains, dont les familles : le principe du foutage de paix ?**

Je vous remercie pour le compliment concernant ma parfaite connaissance du sujet. Le livre que j'ai écrit répond à toutes les questions que l'on me pose au cours des conférences que je donne un peu partout en France à la demande d'associations de parents d'élèves, de collectivités locales, de centres culturels, d'associations familiales. Beaucoup de parents se sentent incompetents dans le domaine des nouvelles technologies. Encore une fois, mon propos n'est pas de diaboliser les nouvelles technologies ni d'empêcher les jeunes ados fougueux, comme vous ;-), d'avoir accès à Internet ou au téléphone mobile. Mon propos est d'aider les parents à assumer leur autorité dans un domaine où ils ont encore du mal à le faire. Et, plus que le sommaire détaillé, je vous encourage à lire le livre complètement !

**Olivier Dumons**

\*\*\*\*\*

## **SOCIETE**

### **Un rapport s'inquiète du "durcissement" des violences entre bandes dans Paris**

LE MONDE | 11.02.09 |

Bagarres à la gare du Nord, règlements de compte dans le 15e arrondissement, affrontements aux Halles, rixes collectives dans le 19e arrondissement... Un rapport remis début février au procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, montre que les violences entre bandes rivales n'ont pas augmenté dans la capitale ces dernières années : 35 rixes ont été comptabilisées en 2008, contre 37 en 2007 et 51 en 2006. Mais l'étude, réalisée par un commissaire de police et un directeur de la protection judiciaire de la jeunesse, met en évidence "un durcissement des affrontements". Deux jeunes hommes sont décédés en 2008, à Paris, à l'issue de ce type de violences.

Le rapport s'alarme de "l'usage fréquent d'armes en tous genres". L'analyse détaillée des affrontements depuis la fin 2006 témoigne de la banalisation des armes blanches. Mais pas uniquement : à plusieurs reprises, des armes à feu, des battes de base-ball, des barres de fer, des cocktails molotov ou des fusils gomme-cogne ont été utilisés par des assaillants.

Les faits les plus spectaculaires ont touché la gare du Nord (bagarres entre deux groupes rivaux en août et septembre 2007), le 19e arrondissement (bagarres communautaires, coups de couteau, blessures par balles, en juin et septembre 2008), les Halles (affrontement entre une soixantaine de jeunes, armés et masqués en novembre 2008), le 17e arrondissement (bagarre entre jeunes, suivie de la découverte, par la police, d'un marteau, d'un sécateur et d'une arme à feu, en novembre 2008).

### "APPARTENANCE AU QUARTIER, INTÉRESSEMENT AUX TRAFICS"

En décembre 2008, des violences entre deux quartiers du 15e arrondissement ont provoqué la mort d'un jeune majeur, agressé par un mineur de 17 ans. L'étude note d'ailleurs que les violences impliquent *"des protagonistes de plus en plus jeunes"*. Majoritairement de 14 à 22 ans", relève le procureur, Jean-Claude Marin.

Les auteurs du rapport signalent également *"une augmentation des affrontements entre bandes implantées de part et d'autre du périphérique"* en citant *"la bande de la cité Joseph Bédie "* (13e) qui s'oppose à la *"bande de la cité Hoche"* d'Ivry-sur-Seine ou une bande du boulevard Brune (14e) opposée à une autre de Montrouge. Ces violences traduisent la *"perméabilité des frontières"* entre Paris et la proche banlieue. Une partie des auteurs de violences interpellés viennent d'ailleurs des départements limitrophes de la capitale.

Alors que les Renseignements généraux s'alarmaient, dans un rapport de juillet 2007, des risques liées à l'existence de *"bandes ethniques"*, les auteurs relèvent, à l'inverse, que *"l'intégration à un groupe ne repose que très rarement sur des bases ethniques"* dans la mesure où priment *"l'appartenance au quartier et l'intéressement aux trafics"*.

Les causes initiales de ces violences apparaissent très variables. Du vol d'un i-pod, à l'origine d'une bagarre entre jeunes du 14e arrondissement et de Montrouge, jusqu'aux trafics de stupéfiants, probablement déterminants dans les règlements de compte du 19e arrondissement, en passant par la consommation excessive d'alcool.

**Luc Bronner**

\*\*\*\*\*

## ECONOMIE

Dossier

### La marée montante du chômage mondial

LE MONDE ECONOMIE | 16.02.09 |

Les partenaires sociaux, qui se réunissent à l'Elysée mercredi 18 février pour débattre de l'"agenda social" français, partagent la préoccupation de nombreux Etats en 2009 : "préserver

l'emploi". Mais l'impact de la crise à court terme est inévitable. Le Bureau international du travail (BIT) a corrigé, fin janvier, ses chiffres à la hausse, prévoyant entre 210 millions et 240 millions de chômeurs dans le monde fin 2009 soit, au pire, 51 millions de chômeurs de plus qu'en 2007. Les plus fortes hausses sont attendues dans les pays développés et l'Union européenne. L'Espagne, la plus touchée des Vingt-sept, passera de 11,3 % à plus de 16 %. Le BIT annonce aussi 200 millions de travailleurs extrêmement pauvres supplémentaires. Les systèmes de protection sociale actuels pourront-ils résister à un tel afflux de sans-emploi ?

Les pays sont affectés par la crise de façon très inégale. Surtout, *"personne ne sait aujourd'hui si l'on est dans une grave crise de court terme, ou si l'on s'installe dans une décroissance de long terme, estime l'économiste Michel Husson, de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Or, la réponse sociale adaptée est très différente dans les deux hypothèses."*

Dans un scénario de court terme, les taux de chômage annoncés pour 2009 sont en deçà de ce que l'on a connu par le passé : en France, la Commission européenne prévoit 9,8 % pour 2009, contre près de 11 % annuels de 1993 à 1998. Aux Etats-Unis, le chômage avait atteint 25 % en 1933, contre 7,3 % prévus pour cette année. Et l'Espagne affichait un taux de chômage de 24,2 % en 1994.

*"Les systèmes de protection actuels sont capables, en partie, de répondre à la crise, juge le sociologue Jean-Claude Barbier, du Centre d'économie de la Sorbonne, mais pas pour toutes les catégories et pas dans tous les pays, par exemple, les Roms en Hongrie ou les ouvriers non qualifiés au Royaume-Uni".* De 1984 à 2001, le taux d'activité de cette catégorie y avait déjà chuté de 81 % à 44,7 %. Le Danemark, en revanche, est l'un des pays les plus à même de résister au choc.

Un chômeur danois peut en effet toucher jusqu'à 82 % de son dernier salaire brut pendant quatre ans, avec un plafond d'environ 2 000 euros par mois. *"Une plus grande couverture sociale est un facteur d'amortissement macroéconomique et de résolution des situations individuelles, commente M. Barbier. Les politiques sociales les plus généreuses, comme au Danemark, ou même moins généreuses, en France et en Allemagne, sont probablement les plus aptes à amortir la crise."*

Pourtant, ces dernières années, les systèmes de protection sociale ont été restreints, à l'époque de Margaret Thatcher au Royaume-Uni, avec les réformes Hartz lancées par Gerhard Schröder en Allemagne, et à partir de la crise financière de 1992 en Espagne et en France. Des systèmes longtemps généreux, comme la Suède, l'Allemagne et la Belgique, ont été durcis. La tendance générale était à la réduction des indemnisations et de leur durée, et au contrôle de la recherche effective d'emploi. *"La reconnaissance collective du droit à l'emploi a cédé progressivement la place à l'idée d'une responsabilité individuelle du chômage",* résume Florence Lefresne, spécialiste des politiques d'emploi à l'IRES.

## **UN POIDS SUR LA COMPÉTITIVITÉ**

Aujourd'hui, en France, les allocations chômage, le RMI et les prestations familiales aident encore à amortir les conséquences de la crise. Ce qui est loin d'être le cas dans tous les pays. Les pays baltes sont à la fois en quasi-faillite et très mal dotés en protection sociale. Le Royaume-Uni qui, en 1911, fut le premier à créer une assurance-chômage obligatoire, n'affectait plus en 2006 que 0,67 % de son PIB aux dépenses publiques pour le marché du travail. Les indemnités y sont forfaitaires et d'un niveau peu élevé. Et les sans-emploi y sont davantage indemnisés par les régimes d'invalidité et d'assistance que par l'assurance-chômage. Il y a actuellement trois fois plus d'invalides que de chômeurs indemnisés au Royaume-Uni. Cette porosité entre les différents types de couvertures sociales s'est généralisée, avec la mise en place des réformes restrictives de l'indemnisation chômage.

La gravité de la crise va-t-elle inverser cette tendance ? La montée brutale du chômage dans les années 1990 avait fait surgir un problème de coût de nature à peser sur la compétitivité des Etats, explique Florence Lefresne dans la dernière *Chronique internationale de l'IRES* (n° 115). Mais aujourd'hui, la flambée du chômage met les gouvernements face à une responsabilité particulière : si les millions de chômeurs annoncés étaient mal indemnisés, cela contracterait fatalement la demande, aggraverait la récession et pourrait conduire à une explosion sociale. En réaction à la vague de licenciements annoncés, le premier ministre britannique, Gordon Brown, à contre-courant des récentes réformes, s'est engagé le 12 janvier à débloquer 500 millions de livres (565 millions d'euros) pour soutenir les chômeurs de longue durée.

Aux Etats-Unis, où "un grand nombre d'Etats n'ont plus aujourd'hui les liquidités pour verser les indemnités chômage", assure Catherine Sauviat de l'IRES, des réformes provisoires sont en discussion pour ouvrir aux chômeurs l'accès à l'assurance-maladie, perdue en même temps que leur travail. Depuis l'été 2008, les gouvernements ont multiplié les mesures de protection sociale provisoires : incitation au chômage technique aux Pays-Bas, en France, en Allemagne ; allongement de la durée des indemnités au Japon, aux Etats-Unis, en Allemagne.

Mais le choc annoncé n'a pas encore provoqué de réel New Deal social. Les Etats restent dans un traitement provisoire de la crise. Il n'y a pas pour l'instant, quelle que soit la nature du système ou la situation économique du pays, de réelle remise en cause des réformes. En France, des syndicats estiment que la relance sociale nécessiterait un fonds d'investissement de 5 milliards à 10 milliards d'euros, et non 1,4 milliard, comme le propose Nicolas Sarkozy. En Espagne, "les mesures prises par le gouvernement pour soutenir les chômeurs et relancer la consommation devraient limiter les dégâts dans un scénario de crise courte, d'autant que les finances de l'Institut national de l'emploi (le service public de l'emploi) sont à l'équilibre, explique Catherine Vincent, de l'IRES. Mais le système fonctionne avec de fortes subventions publiques, qui ne sauraient perdurer au même niveau sur le long terme."

Plus que la hausse du chômage, c'est l'aggravation de la pauvreté qui est à craindre. Aux Etats-Unis, Catherine Sauviat constate que "le système mis en place dans les années 1930 n'a guère changé dans sa structure ni dans sa logique, et protège un nombre de plus en plus restreint de personnes". Le chômage de longue durée persiste depuis plusieurs années, et la pauvreté s'aggrave. Le taux de pauvreté y est supérieur à la moyenne des pays développés. En France,

*"il y a eu depuis les années 1990 une segmentation de l'emploi et de la protection sociale qui multiplie les inégalités (jeunes, hommes-femmes, couverture retraite, peu qualifiés, peu formés). Ceux qui sont au croisement de plusieurs types d'inégalités sont les plus touchés. Et le cumul des inégalités aggrave le risque de pauvreté", estime M. Barbier, du Centre d'économie de la Sorbonne.*

*"Si l'on devait s'installer dans une récession longue, l'assistance deviendrait structurelle, analyse M. Husson, de l'IRES. Ce qui va poser la question des revenus de remplacement pour résister à la récession, voire celle d'une meilleure répartition des revenus."*

**Anne Rodier**

\*\*\*\*\*

## **TECHNOLOGIE**

### **Une bibliothèque dans sa poche**

LE MONDE | 13.02.09 |

Le livre numérique existe depuis plusieurs années, mais reste un objet confidentiel. Voici deux appareils qui feront peut-être décoller le marché. Le Reader par Sony (350 €) permet de stocker jusqu'à 160 ouvrages. Le téléchargement des livres s'effectue sur le site Fnac.com, qui propose un catalogue de près de 2 000 références, sélectionnées par le groupe Hachette Livre, dont beaucoup de classiques et quelques best-sellers. On peut y ajouter une carte mémoire et stocker ainsi jusqu'à 13 000 titres. Le Cybook de Bookeen (280 €) affiche une capacité de 400 ouvrages de littérature générale. On peut augmenter sa capacité de stockage avec une carte mémoire additionnelle et obtenir jusqu'à 2 Go de mémoire supplémentaire, ce qui représente près de 2 000 livres. Il est compatible avec les ouvrages en format Mobipocket, disponibles sur plusieurs dizaines de librairies en ligne. La lecture est nette et confortable sur un écran noir et blanc. Le Reader de Sony pèse 260 grammes, tandis que le Cybook affiche un poids de 174 grammes. Il est possible d'y télécharger d'autres documents ou d'écouter des morceaux de musique en lisant. Le Reader promet une autonomie maximale de 6 800 pages et le Cybook de 8 000 pages.

**Joël Morio**

\*\*\*\*\*

## **ECONOMIE / ENVIRONNEMENT**

Relances vertes 4/5

### **Sortie de crise : le Japon mise sur l'environnement**

LE MONDE | 20.02.09 |

Comme les Etats-Unis, le Japon revendique un "Green New Deal" avec ses plans de relance de l'économie. Depuis l'été 2008, trois ont été adoptés, pour un montant total de 75 000 milliards de yens (636,7 milliards d'euros). Parmi les mesures préconisées figurent l'objectif d'une "société faiblement émettrice de carbone", ainsi que des "encouragements à l'investissement dans les installations économes en énergie" et à la "promotion de technologies peu polluantes", des activités présentées comme "à fort potentiel de croissance" et créatrices d'emplois.

Leur mise en œuvre pourrait s'accélérer pour contrer l'effondrement du PIB, - 12,7 % en glissement annuel au dernier trimestre 2008. Le gouvernement pourrait décider un budget additionnel pour 2009 de plusieurs milliers de milliards de yens pour financer des travaux publics et ainsi préserver des emplois. Sur l'environnement, les efforts portent sur la production de véhicules "propres", l'usage de l'énergie solaire, le soutien au marché des droits d'émissions ou la rénovation des bâtiments pour les rendre moins gourmands en énergie. Le financement de ces mesures doit se faire essentiellement par des avantages fiscaux aux entreprises et aux particuliers.

Le gouvernement prévoit notamment d'accorder 200 000 yens (1 698 euros) d'aide aux foyers qui s'équiperont d'une installation photovoltaïque, dont le montant moyen est de 2 millions de yens (16 980 euros). Il souhaite multiplier par dix d'ici à 2030 la production d'électricité d'origine solaire par les foyers, actuellement à 1 400 MW. Le volontarisme affiché mérite pourtant d'être nuancé. Les mesures environnementales ne sont qu'une petite partie des plans et ne sont pas nouvelles. Certaines, comme le développement du solaire et des véhicules "propres", apparaissaient dans le plan d'action environnementale de juillet 2008. De plus, les technologies environnementales représentent depuis plusieurs années une part non négligeable de l'activité de groupes comme Sharp, Sanyo ou Kyocera. Les véhicules hybrides existent depuis les années 1980 et se multiplient depuis la commercialisation de la Prius de Toyota en 1997.

## **VÉHICULES HYBRIDES**

Les industriels n'ont pas attendu les décisions gouvernementales pour voir dans l'environnement un moyen de sortir de la crise. Katsuaki Watanabe, PDG de Toyota, a, le 23 décembre 2008, souligné l'importance de "*se concentrer sur les activités clefs de la croissance future, comme l'énergie et l'environnement*".

Les groupes impliqués dans le solaire s'efforcent eux aussi de maintenir le rythme de développement. "*S'ils relâchent leurs efforts aujourd'hui, estime Eiji Kawahara de la société de consultants A.T. Kearney, ils ne pourront surfer sur la bonne vague quand elle sera là.*" Sanyo a annoncé le 10 février la construction d'une usine de cellules solaires à haut rendement.

Ces mesures représentent donc plus un soutien à un mouvement déjà engagé qu'une véritable impulsion. Une impression confortée par l'annonce, le 9 janvier, par le ministère de l'environnement, d'un projet devant porter le marché des technologies environnementales à 100 milliards de yens en cinq ans, contre 60 milliards en 2006. Or son financement ne devrait pas

Intervenir avant le budget de l'exercice 2010, soit dans plus d'un an. Dans le même temps, le Japon reste le seul pays développé à ne pas avoir pris d'engagement sur les réductions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

## Philippe Mesmer

---

**Le coût des mesures gouvernementales Croissance** Les prévisions de la Banque du Japon (BoJ) tablent sur 1,8 % pour l'exercice 2008 (clos fin mars 2009) et 2 % pour l'exercice 2009 (clos fin mars 2010).

### Budget pour l'environnement

- 1 900 milliards de yens (16,13 milliards d'euros) selon le plan du 29 août 2008.
- 500 milliards de yens selon le plan du 30 octobre 2008. -1 000 milliards de yens selon le plan du 18 décembre 2008.
- 3 400 milliards de yens pour le budget total.

\*\*\*\*\*

## MEDECINE

### Dans dix ans, la France comptera 10 % de médecins en moins

LEMONDE.FR avec AFP | 20.02.09 |

Le nombre de médecins installés en France devrait chuter de près de 10 % en France d'ici à 2019, à seulement 188 000, avant de retrouver quasiment son niveau d'aujourd'hui en 2030, selon le scénario le plus probable d'une [étude](#) statistique du gouvernement (Dress) publiée vendredi 20 février. Selon ce scénario dit "*tendanciel*" – basé sur la poursuite des tendances actuelles –, le nombre de médecins libéraux, généralistes et spécialistes confondus, devrait baisser de 9,7 % au cours de la décennie à venir. A l'horizon 2030, il devrait remonter à 206 000, contre 208 000 aujourd'hui, alors que la population globale devrait progresser de quelque 10 % dans le même temps, selon l'étude.

Les trois autres scénarios envisagés permettent d'apprécier l'impact de trois politiques d'ajustement possibles : une réduction du *numerus clausus*, une augmentation rapide de la part des postes ouverts aux "*épreuves classantes nationales*" (internes en médecine générale), et une répartition régionale des postes plus volontariste, pour corriger les inégalités entre régions.

L'étude prévoit que l'Hexagone souffrira toujours en 2030 de fortes disparités régionales, mais différentes de celles constatées aujourd'hui. Plutôt bien dotées actuellement, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, pourraient ainsi devenir des "*déserts médicaux*" face aux besoins d'une population plus âgée. Le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, la Basse-Normandie et les Pays-de-Loire, actuellement sous-médicalisées, verraient leur situation se rapprocher de la moyenne,

tandis que le Poitou-Charentes, le Limousin et l'Aquitaine passeraient d'une sous-population médicale à une situation bien meilleure que la moyenne.

\*\*\*\*\*

## **INTERNET / SOCIETE / LIBERTES**

### **Vie privée sur Internet : la polémique Facebook**

LE MONDE | 19.02.09 |

Appartenons-nous définitivement à Facebook ? C'est ce qu'ont pu se demander, pendant une quinzaine de jours, ses 175 millions d'adeptes. En modifiant, le 4 février, les conditions d'usage de son site, le réseau social numérique le plus fréquenté du monde s'était en effet arrogé, de manière perpétuelle, tous les droits sur les contenus mis en ligne par les utilisateurs. Devant le tollé provoqué par cette mesure, le site a toutefois annoncé, mercredi 18 février, qu'il revenait sur sa décision.

*"Vous accordez à Facebook le droit irrévocable, perpétuel, non-exclusif, transférable et mondial (avec l'autorisation d'accorder une sous-licence) d'utiliser, copier, publier, diffuser, stocker, exécuter, transmettre, scanner, modifier, éditer, traduire, adapter, redistribuer n'importe quel contenu déposé sur le site",* peut-on lire dans les conditions d'utilisation qui accompagnent l'inscription sur le site. L'internaute peut toutefois reprendre les droits sur ses données grâce à la mention suivante : *"Votre contenu d'utilisateur peut être effacé du site à n'importe quel moment. Si vous l'effacez, le droit accordé à Facebook évoqué précédemment expirera automatiquement."*

C'est cette mention qui avait été supprimée. Même si elle est désormais rétablie, le "droit de retrait" de l'internaute reste relatif, comme l'a lui-même admis sur son blog Mark Zuckerberg, président fondateur de Facebook : *"Même si une personne désactive son compte, ses amis conservent une copie des messages échangés."* Soucieux de l'image de son réseau social, M. Zuckerberg a invité ses membres à participer à la révision des termes de sa licence d'utilisation.

Ce flou entretenu sur les limites entre espaces publics et privés dans le "village planétaire" suscite l'inquiétude croissante des citoyens, comme celle des autorités européennes chargées de la protection des données individuelles. Car Facebook n'est que la partie émergée de l'iceberg. Sur la Toile, tout est lié. Et les traces ne s'effacent pas avec le temps. En publiant le portrait détaillé d'un parfait inconnu, le magazine alternatif *Le Tigre* a récemment révélé combien les sources publiées sur Internet permettent de nous suivre pas à pas. Présenté sous le nom de Marc L., le jeune homme n'avait pas prévu que les photos, messages et autres données déposées ici ou là au fil des ans suffiraient à établir la chronique de ses voyages, achats, spectacles, réunions de famille et aventures amoureuses.

Les utilisateurs des réseaux sociaux sont incités à donner le maximum d'informations personnelles - adresse, numéro de portable, âge, sexe, parcours scolaire, préférences sexuelles,

religion, opinions politiques. Une mine de données exploitable par les publicitaires (principale source de valorisation des plateformes communautaires), mais aussi par les services de police et les cyber-bandits de tous ordres.

Les internautes se disent souvent conscients du danger... sans pour autant s'en protéger. 90 % des Britanniques souhaitent des règles plus contraignantes sur la protection des données numériques, indique un sondage. Un autre montre qu'en Allemagne, où la surveillance policière des communications électroniques a été renforcée, cette mesure a dissuadé 52 % des citoyens d'utiliser le téléphone ou le mail pour des échanges confidentiels.

Selon une étude autrichienne, menée par le groupe de recherche eTheory (université de Salzbourg) auprès de 674 étudiants utilisateurs de sites sociaux, 56 % d'entre eux estiment qu'il existe un risque de surveillance économique et politique de leurs données personnelles, et 82 % admettent ne pas avoir de connaissances sûres quant à l'usage possible de ces données... Mais les avantages des réseaux sociaux, telle la continuité du contact avec les proches, restent pour eux prioritaires.

*"En l'absence de standards juridiques internationaux, la dernière mesure prise par Facebook ne fait que confirmer ce que nous nous échinons à dire aux jeunes : en l'état actuel du droit, vous n'avez aucune garantie. Si vous allez sur un site de réseau social, c'est à vous de maîtriser l'information que vous y mettez",* commente Alex Türk, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Président du G29, le groupe qui réunit à Bruxelles les 27 "CNIL" européennes, M. Türk précise que celui-ci devrait *"d'ici l'été"* émettre une recommandation sur les réseaux sociaux. En avril 2008, le G29 avait rendu un avis relatif aux moteurs de recherche (pour la plupart établis hors des frontières de l'Union), leur demandant de réduire la durée de conservation des données de leurs utilisateurs. En septembre, Google a accepté de réduire cette durée de 18 à 9 mois, suivi en décembre par Microsoft (6 mois) et Yahoo (3 mois).

Au-delà des intérêts économiques, la question de la protection des données privées ne suscite pas la même inquiétude selon les régions du monde. Aux deux extrêmes : l'Europe, très attentive au problème, et l'Asie, pour laquelle le sujet n'est pas prioritaire (on compte, en Chine, 290 millions d'internautes, dont 50 millions de blogueurs). Au centre : les Etats-Unis, siège des principaux réseaux sociaux, où 35 % des adultes et 65 % des adolescents ont désormais un profil sur l'un ou plusieurs de ces sites. La protection de son intimité sur Internet y est considérée comme relevant avant tout de la responsabilité individuelle.

**Catherine Vincent**

---

### **De plus en plus de visiteurs**

**Fréquentation** En décembre 2008, les réseaux sociaux (Facebook, MySpace, etc.) ont attiré les trois quarts des internautes européens, soit 211 millions de personnes âgées de 15 ans et

plus (sur 282,7 millions), selon les chiffres publiés le 17 février par com-Score, un des leaders mondiaux de la mesure d'audience d'Internet.

**France** Plus de 21,7 millions d'internautes ont visité un réseau social en décembre 2008, soit une hausse de 45 % par rapport à l'année précédente.

\*\*\*\*\*

## SCIENCES / ARCHEOLOGIE

### L'archéologie préventive rattrapée par les délais

LE MONDE | 21.02.09 |

L'archéologie préventive va-t-elle faire les frais du plan de relance du gouvernement ? En cause, la loi "pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés", définitivement adoptée, mardi 17 février, qui fait l'objet de critiques dans la communauté archéologique et dans les rangs de l'opposition.

Avant tous travaux de construction - logements, routes, voies ferrées, etc. - l'aménageur doit faire procéder, sur le site choisi, à un diagnostic archéologique suivi, si besoin, de fouilles en bonne et due forme. Ensuite, seulement, les travaux de construction peuvent commencer. La nouvelle loi dispose que les archéologues auront quatre mois pour engager les travaux nécessaires au diagnostic. Ensuite, dès l'obtention de l'autorisation de procéder aux fouilles, ils auront six mois pour engager celles-ci et douze mois de travail (prorogables une fois) avant que le béton ne soit coulé. *"Ces délais sont très contraignants, en particulier pour la réalisation des diagnostics, estime Patrick Bloche, député (PS) de Paris. Or s'ils ne sont pas respectés, les aménagements pourront avoir lieu et, de fait, le feu vert sera donné à la destruction de vestiges archéologiques."*

L'instauration de ces délais n'est pas surprenante. De longue date, élus locaux et aménageurs se disent ulcérés par la lenteur avec laquelle l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) pose ses diagnostics et conduit ses excavations. Jusqu'à présent aucun délai n'était fixé par la loi. *"Nous avons conscience des désagréments causés par les délais parfois importants, dit Nicole Pot, directrice générale de l'Inrap. Mais nos moyens, en particulier humains, ne sont pas déterminés par notre niveau d'activité."* Pour l'Inrap, les années à venir sont donc périlleuses. Il sera ainsi confronté à ces nouveaux délais et à un surcroît d'activité généré par la relance. La loi du 17 février en tient compte. Elle prévoit un relèvement de la redevance pour l'archéologie préventive (RAP) acquittée par les aménageurs. Cette revalorisation devrait assurer 10 à 15 millions d'euros annuels supplémentaires à l'Inrap. A quoi s'ajoutent, pour 2009, 20 millions d'euros promis par le ministre Patrick Devedjian, ponctionnés sur le budget du plan de relance.

Cette rallonge satisfait la direction de l'Inrap et devrait permettre de passer l'année 2009 dans de bonnes conditions, en dépit du regain d'activité qui sera généré par le plan de relance. Mais elle ne règle pas dans la durée le problème structurel d'un institut qui, depuis sa création, voilà

moins de dix ans, "se trouve dans une situation de précarité budgétaire de tous les instants", selon M. Bloche. "On n'a jamais trouvé la bonne solution, les lois se succèdent mais ne règlent pas ce problème : il n'y a pas assez de ressources pour faire de l'archéologie préventive partout où il faudrait fouiller", renchérit M. Gaillard.

En 2003, les parlementaires avaient cru régler le problème en recourant au marché. Depuis quatre ans, les fouilles d'urgence sont ouvertes à la concurrence : de petites sociétés privées - il en existerait entre dix et une vingtaine selon les sources - se sont créées pour entrer en concurrence avec l'Inrap. "Avec la nouvelle loi, il y a beaucoup de craintes que les aménageurs choisissent de préférence ces petites structures au détriment de l'Inrap, en misant sur leur incapacité à tenir les délais", dit un archéologue de l'institut. Ces soupçons sont alimentés par l'absence de centralisation des données liées à cette activité archéologique privée. Sollicités par *Le Monde*, les services du ministère de la culture se révèlent ainsi incapables d'évaluer le nombre et la nature des fouilles archéologiques menées par ces entreprises.

"Cette histoire de délai est un coup d'épée dans l'eau", tempère pour sa part Yann Gaillard, sénateur (UMP) de l'Aube, peu suspect d'hostilité envers l'archéologie préventive. De fait, les décrets d'application du nouveau texte devront en rendre conformes les dispositions avec les sanctions pénales - jusqu'à 100 000 euros d'amende et sept ans d'emprisonnement - prévues en cas de destruction intentionnelle d'un site archéologique...

## Stéphane Foucart

---

### Une délocalisation contestée par le Collège de France

Décembre 2011 : à cette date, le siège parisien de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) devrait avoir été délocalisé à Reims (Champagne), pour combler l'un des "trous" ouverts par la réforme de la carte militaire. Environ cent trente agents sont concernés, dont une grande part pourraient quitter l'Institut, encore jeune. Dans un texte diffusé sur Internet, Yves Coppens, Christian Goudineau, John Scheid et Jean Guilaine, professeurs au Collège de France, expriment leur "incompréhension" et leur "réprobation" face à la décision du gouvernement. "Si les ministères de tutelle veulent délocaliser certains de leurs services ou établissements, qu'ils ne s'en prennent pas aux plus jeunes, aux plus fragiles, aux plus susceptibles d'être "cassés"", écrivent-ils.

\*\*\*\*\*

## CULTURE

### Un possible autoportrait de Da Vinci découvert en Italie

LEMONDE.FR | 23.02.09 |

Un tableau qui pourrait être un portrait de Léonard de Vinci a été découvert dans le petit village d'Acerenza, dans le sud de l'Italie, révèle lundi 23 février le site Internet du [Times](#). On y voit un homme au nez aquillin, yeux bleus et longue barbe blanche, coiffé d'un chapeau à plume.

La toile a été retrouvée par hasard par Nicola Barbatelli, historien médiéval, alors qu'il faisait des recherches dans les archives d'une riche famille italienne. Pendant un temps, les experts ont cru que l'homme représenté dans le tableau était Galilée, le grand astronome italien. Mais Nicola Barbatelli a rapidement fait le lien avec un autre portrait de Léonard de Vinci. "*La posture, le style et la technique rappellent le portrait de Léonard*" présent à la galerie des Offices de Florence, a expliqué le chercheur.

### "PINXIT MEA"

Selon les experts, il s'agirait d'un portrait original daté de la Renaissance et non d'une copie. Il se pourrait également que l'on soit en présence d'un auto-portrait de l'artiste : les mots "*Pinxit Mea*" écrits à l'envers, marque de fabrique du peintre-inventeur, ont été décelés à l'arrière du tableau. Une hypothèse d'autant plus plausible que selon Nicola Barbatelli, Léonard de Vinci avait des liens avec une famille florentine qui possédait des terres à Acerenza. Si cette thèse était avérée, ce serait seulement le deuxième auto-portrait authentique du génie italien identifié par les spécialistes, le premier étant entreposé à la bibliothèque royale de Turin.

Si la toile est actuellement étudiée par des experts, on sait d'ores et déjà qu'elle sera intégrée dans quelques jours à une exposition italienne ayant pour thème Léonard de Vinci, à Vaglio, en Italie.

### Lucile Sourdès

\*\*\*\*\*

## GASTRONOMIE

### La "French Food" tient son rang

LE MONDE | 28.02.09 |

Le Japon compte plus de 5 000 restaurants français, tenus en majorité par des chefs japonais, et pas moins d'une trentaine d'associations qui en assurent la promotion : on y trouve Les Disciples d'Escoffier, L'Académie universelle du cassoulet, et même Le Club de la galette des rois, dont le président d'honneur n'est autre que Philippe Faure, notre ambassadeur à Tokyo !

Ailleurs en Asie du Sud-Est, la table française est très présente à Hongkong, Macao, Shanghai ; à Pékin aussi, avec la Brasserie Flo, Justine, Le Gourmet, Le Bistrot parisien... A Singapour, cité-Etat de 4,5 millions d'habitants, fortement occidentalisée, où résident 5 000 expatriés français, Emmanuel Stroobant, chef belge francophone, et Justin Quek, chef singapourien, ont

été les pionniers de l'art culinaire français, mêlant saveurs occidentales et orientales sur base de savoir-faire français. Pierre Gagnaire, premier grand cuisinier à installer une équipe à Séoul, pique la curiosité des Coréens avec un *"blanc de saint-pierre en sauce pimentée, marmelade de chou comme un kimchi"*. Ces exemples sont éloquentes. Mais qu'en est-il, par exemple, au Honduras, où deux enseignes - Le Saint-Honoré et Charlotte Café - laissent supposer au moins la trace d'un pâtissier familier de la langue de Voltaire ?

Pour tenter d'y voir clair, *Le Monde* a interrogé tous les ambassadeurs de France et les chefs de mission diplomatique, sur l'état de la cuisine française dans les pays où ils sont en poste. Sur cent cinquante-six questionnaires envoyés, cent dix réponses nous sont parvenues (70 %). Pour une large majorité, la cuisine française est une *"référence vivante"* (66 %) ; elle est même *"porteuse d'avenir"* (13 %) ; au contraire, 7 % la considèrent comme une *"valeur du passé"*, tandis que 14 % sont sans avis.

Ces chiffres sont plutôt flatteurs pour le coq gaulois, animal présomptueux de nature, mais ils masquent des situations contrastées. Le questionnaire sollicitait une appréciation de l'image des restaurants, de leur nombre, de leur catégorie et du prix des repas. Au total, une vingtaine de questions relatives à la diffusion de l'information culinaire, à la distribution et à la promotion des produits français. Pour être significative, l'exploitation des données (dépouillées avec le concours d'Inxitus Llc & Virginie Speller) a été croisée avec l'indice de développement humain (IDH), fondé sur la santé, l'éducation et le niveau de vie et non sur le produit intérieur brut (PIB).

Les pays dont l'IDH est le plus faible sont ceux où les avis sur l'image de la cuisine française sont les plus rares. En revanche, dans les pays émergents - Brésil, Chine, Inde -, la cuisine française est considérée comme une référence vivante. Le nombre des restaurants français est en augmentation dans 30 % des pays ; stable dans les deux tiers ; en baisse dans seulement 4 %. Les informations sur le nombre et la catégorie des établissements sont très disparates.

Au Danemark, par exemple, la cuisine française est jugée *"trop haut de gamme, sophistiquée"*. Mais de nombreux restaurants s'en inspirent, jusqu'au Franske Bogcafé, café littéraire très couru à Copenhague. En Suède, on ne compte guère qu'une cinquantaine de tables *"d'inspiration nettement française"*, cependant la technique culinaire française *"constitue une base pour la création des chefs suédois"*. En Belgique, la notion de cuisine française *"est très difficile à cerner dans un pays aussi proche culturellement"* de la France, estiment nos représentants dans ce pays. Malgré l'existence d'environ 5 000 restaurants "français" de toutes catégories, la cuisine italienne marque des points, *"surtout en Flandre, en raison d'une image plus jeune, plus simple, plus moderne"*. En Suisse également, on constate une progression de la cuisine cisalpine. En revanche, la cuisine française maintient ses positions aux Pays-Bas, qui comptent un millier de restaurants aux noms parfois sans équivoque - Le Gauguin, Le Proust à Amsterdam - et environ 1 300 bistrotts.

Lisbonne abrite quelques bonnes tables françaises, mais notre enquête nous apprend aussi l'existence d'un club fermé à l'anglaise de deux cents membres parmi *"les personnes les plus*

*influentes du pays*" - le Turf Club -, où la cuisine est française ! Aux Etats-Unis et au Canada (Québec), la cuisine française est enracinée de longue date. On y produit même du foie gras, et l'on trouve à New York des fromages au lait cru ! Instituts culinaires et restaurants foisonnent. Combien sont-ils ? Gayot.com, l'un des principaux guides en ligne, qui a sélectionné 1 210 restaurants français dans 151 villes aux Etats-Unis, estime leur nombre à 4 000, parmi lesquels l'étonnant Dominique Brialy (The Epicurean. Troy, NY 12180), installé en rase campagne, au 2113 de la route numéro 7, aux confins de l'Etat de New York et du Vermont, qui mitonne régulièrement des tripes à la mode de Caen.

Dans de nombreux pays, les grands hôtels organisent des semaines gastronomiques et la grande distribution des foires au vin. Ces initiatives mobilisent généralement la Sopexa (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires) qui, grâce à ses 35 implantations, intervient dans 28 pays ([www.franceshoku.com](http://www.franceshoku.com)). La présence de produits spécifiquement français est assurée (à 94 %) dans les grandes villes, où les vins devancent la boulangerie et l'épicerie fine. De nombreuses réponses soulignent le rôle essentiel du Cordon-Bleu (école de cuisine avec ses 27 000 élèves de 70 nationalités formés dans 15 pays différents). D'autres initiatives, celle d'ADF (Alain Ducasse Formation) ou de consultants à temps partagé, comme Patrick Lenôtre, contribuent à la formation des jeunes cuisiniers. Une fois installés, ils défendent les couleurs du beurre blanc nantais et de la blanquette de veau. La diffusion de la cuisine française à la télévision, dans la presse ou l'édition, est assurée assez régulièrement dans les pays à IDH élevé ; jamais dans les pays (20 %) où l'indice est faible.

La France ne disposait jusqu'à cette enquête d'aucun outil d'analyse permettant de mesurer le rayonnement de sa cuisine. Situation paradoxale au moment où elle entend solliciter l'inscription de ses usages culinaires au patrimoine immatériel de l'Unesco ! On estime trop facilement avoir fait le tour de la question en comptabilisant les étoiles Michelin engrangées hors frontières par Joël Robuchon (25 selon le dernier pointage !) ou Alain Ducasse. C'est ignorer les milliers de sans-étoile, de sans-grade, une diaspora constamment renouvelée depuis l'époque d'Auguste Escoffier (1846- 1935). Cette enquête montre que la cuisine française est un travail d'équipes internationales au sein desquelles s'effectue la transmission d'un savoir qui relève d'un style de vie. Seule ombre au tableau : les additions des restaurants ne sont comparables aux établissements locaux équivalents que pour moins d'un quart des réponses, 77 % jugeant les tables françaises à l'étranger "plus onéreuses".

---

Enquête disponible sur [www.enquetegout.com](http://www.enquetegout.com)

**Jean-Claude Ribaut**

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

# Le monde de l'industrie n'anticipe pas assez la raréfaction de l'eau

LE MONDE | 28.02.09

Sans que l'on s'en rende compte, l'eau fait tourner l'économie. Elle est indispensable à la production agricole et à quasiment tous les secteurs industriels, du textile à la métallurgie. Pourtant, très peu d'entreprises se préoccupent des risques liés à sa raréfaction.

*"C'est une ressource cruciale dont dépend notre prospérité future, bien plus que du pétrole",* préviennent deux groupes de réflexion américains, le Pacific Institute et le Ceres, dans une étude publiée jeudi 26 février. Ces instituts promeuvent la protection des ressources naturelles et l'intégration des questions environnementales dans la stratégie des entreprises.

A l'échelle mondiale, le secteur industriel consomme 20 % des ressources, contre 70 % pour l'agriculture et 10 % pour l'approvisionnement en eau potable. *"Le changement climatique est de mieux en mieux pris en compte par le monde économique, écrivent les auteurs, mais l'attention se focalise sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), tandis que les conséquences sur la quantité et la qualité de l'eau disponible sont négligées."* Leur liste est pourtant longue.

La diminution des réserves d'eau douce stockée dans les glaciers et les neiges affectera l'approvisionnement en eau d'un sixième de la population mondiale, en particulier en Chine, en Inde, au Pakistan et aux Etats-Unis. Il entraînera des sécheresses plus longues, tandis que les besoins augmenteront du fait de températures plus élevées. Des inondations et la montée du niveau des océans affecteront les infrastructures et la qualité de l'eau. Sans oublier la croissance de la population mondiale, autre grand facteur de limitation de la ressource.

Les secteurs industriels les plus consommateurs sont les plus vulnérables : production d'énergie, industrie textile, électronique, agroalimentaire, industrie pharmaceutique et biotechnologies, production de pâte à papier, mines et métallurgie.

Ils courent plusieurs risques. Tout d'abord, le risque *"physique"*. *"Le déclin ou des ruptures dans l'alimentation peuvent compromettre la fabrication, le refroidissement ou le nettoyage des produits"*, écrivent les auteurs, citant l'exemple de l'industrie des semi-conducteurs, qui a besoin de quantités considérables d'eau purifiée, et dont l'essentiel de la production est situé en Asie, particulièrement menacée par le stress hydrique.

L'industrie textile est aussi très dépendante : il faut 25 m<sup>3</sup> d'eau pour produire les 250 grammes de coton nécessaires à la fabrication d'un tee-shirt. Le refroidissement des centrales nucléaires et thermiques demande également de grandes quantités d'eau. Leur fonctionnement a déjà partiellement été interrompu, en France lors de la canicule de 2003, ou dans le sud-ouest des Etats-Unis en 2007, par manque d'eau.

L'étude identifie également un risque *"de réputation"*. *"La rareté accroît la compétition entre les utilisateurs, écrivent les auteurs. Les tensions peuvent se développer entre les entreprises et les communautés locales souvent privées d'accès à l'eau, en particulier dans les pays en développement."* Une réalité susceptible d'affecter l'image des compagnies, voire de conduire à la perte de licences d'exploitation. Tel fut le cas pour PepsiCo et Coca-Cola en Inde, qui perdirent leur droit de mettre en bouteilles de l'eau provenant de nappes souterraines. Il existe enfin un risque *"de régulation"*, selon les auteurs : *"Les autorités seront amenées à modifier les droits d'usage de l'eau, à suspendre les prélèvements, à augmenter les prix."* L'ensemble des secteurs est concerné. L'agriculture, qui consomme aujourd'hui l'essentiel des ressources, pour des prix très faibles, est la première visée.

Le rapport dresse une liste de recommandations et engage les entreprises à agir, en mesurant leur empreinte hydrique, sur toute la chaîne de production (y compris les produits agricoles pour les entreprises agroalimentaires), en évaluant toutes les économies possibles et en intégrant les risques liés à l'eau dans leur stratégie.

Gaëlle Dupont